Règlement du concours Archi'bois
Edition 2020

Le Fonds Archimbaud pour l'Homme et la Forêt, avec le soutien de l'ENSA-Paris Val de Seine, organise la seconde édition du concours d'idées Archi'bois réservé aux étudiants inscrits dans une école française ou ressortissante d'un pays francophone et délivrant le diplôme d'État d'Architecte et/ou école de paysagisme et/ou école d'ingénieurs.

Cette initiative a pour objectif de faire connaître et promouvoir les potentialités du bois comme matériau de construction.

Le concours « Archi'bois» incite les étudiants en architecture, paysagisme et ingénieurs à découvrir l'histoire du bois, à identifier ses particularités, ses utilisations, ses aspects, son entretien, sa pérennité, son recyclage. Il les encourage à en concevoir l'usage dans les domaines contemporains de l'architecture et de l'aménagement territorial.

La pleine connaissance des qualités spécifiques du bois (matériau résistant et durable) permet non seulement de développer un nouveau vocabulaire architectural mais aussi de répondre pleinement aux enjeux du développement durable et de la gestion des ressources énergétiques.

1- Thématique

Le thème de la deuxième édition est la « greffe architecturale ». Les participants sont invités à imaginer une extension, surélévation, insertion, qui viendra se greffer à l'existant dans un environnement urbain dense.

2- Projet architectural

L'étudiant, ou l'équipe d'étudiants, est libre de choisir le type de programme mixte à présenter : logement (individuel ou collectif) et/ou équipement tertiaire et/ou culturel et/ou sportif et/ou commercial, etc. L'objectif est d'imaginer des constructions évolutives capable de recevoir différentes catégories d'usagers.

Le choix du projet existant sur lequel s'inscrit la greffe est également libre. Le projet de greffe devra comporter un minimum de 50% de bois. La structure du projet de greffe devra être composé à minimum de 50% de bois.

L'usage et le choix du bois devra être argumenté, à l'échelle urbaine, territoriale, structurelle et architecturale.

La pertinence du choix, la pleine connaissance des caractéristiques du bois utilisé, de sa destination dans les ouvrages, de son utilisation, de sa mise en œuvre et de son image dans l'environnement devront être développés. Il sera également pertinent de préciser les scénarios envisagés pour l'approvisionnement en ressources locales du projet : exploitations, scieries, essences, savoir-faire…

Une note explicative de la démarche architecturale adoptée et du processus de conception devra étayer l'option propre de l'usage du bois sous ses différentes formes et son association avec d'autres matériaux, sur le plan technique et esthétique.

3- Formats et éléments de rendu

Le rendu se fera en deux phases. Les éléments remis par les candidats seront rédigés en français. Seuls les dossiers rendus en langue française seront étudiés.

La première phase s'adressera à tous les candidats voulant participer au concours. Chaque dossier complet fera l'objet d'un examen par un Comité Technique puis soumis au Jury qui sélectionnera dix candidats (individuel ou équipe) pour la finale.

La seconde phase (Finale) se déroulant sur une journée permettra aux dix candidats présélectionnés en phase une de défendre leur projet devant le Jury puis d'assister à la cérémonie de remise des prix. La date retenue pour la Finale est fixée au 3 Juillet 2020 à Paris.

Le projet rendu, (au format PDF), devra comprendre :

- **2 PDF de format A0 verticaux en format d'impression.** Les panneaux comporteront à minima les éléments suivants :
  - Une note de présentation du projet en maximum 500 mots
  - Un cartouche en haut à droite comportant : le numéro de planches, le titre.
  - Une étude environnementale (climatologie, géomorphologie, etc.) schémas conceptuels, présentation de la démarche architecturale d'utilisation du bois (identification des référents)
  - Un plan de situation 1/1000
  - Un plan masse, toitures 1/200 ou 1/500
  - Des plans, coupes, de toutes les façades 1/100 ou 1/200
  - Des coupes/façades significatives 1/50 et éventuellement des détails constructifs et architecturaux 1/20 (l'association avec l'ensemble des matériaux constitutifs de l'ouvrage, les réponses aux contraintes thermiques et énergétiques, les choix techniques et esthétiques).
  - Deux perspectives :
    - l'une permettant d'appréhender l'environnement du projet et sa matérialité ;
    - l'autre illustrant l'ambiance du projet.

Ces 2 PDF au format **A0** seront imprimés sous forme de panneaux qui seront présentés au Jury lors de la Finale du concours. L'impression sera à la charge de l'organisation du concours.

- **1 livret PDF de format A3 d'impression vertical**
  - Le livret comportera un texte décrivant le projet architectural et la démarche (**5 pages maximum**, les projets dont la notice comporte plus de 5 pages ne seront pas étudiés.)
  - La qualité graphique et la composition des documents présentés participeront à la cohérence et à la compréhension de la démarche architecturale.

Ce livret sera imprimé par l'organisation du concours

- **La présentation de maquette(s) du projet est obligatoire pour les dix groupes finalistes.** La maquette devra être à l'échelle 1/100° et réalisée par les étudiants. Elle devra permettre de comprendre l'intégration du projet dans son contexte et la matérialité du projet. Les organisateurs du concours se réservent la possibilité de conserver ces maquettes à l'issue du concours pour les

présenter lors d'expositions éventuelles. Elles seront dans la mesure du possible restituées au candidat dans les mois suivant la fin du concours.

Les fichiers envoyés devront être enregistrés sous le format « NOM DU PROJET_Nom(s) et prénoms du groupe_FORMAT ». Exemple : « PROJET GREFFE_Charles Dupont_A0 » ou encore « GREFFEARCHI_Jules Henri_A3 ».

4- Conditions d'inscription

Sont admis à concourir les étudiants régulièrement inscrits en Licence 2, Licence 3, Master 1 ou Master 2, HMONP dans :

- une école supérieure délivrant le diplôme d'état d'architecte ;
- une école de paysage
- une école d'ingénieurs
- située en France ou à l'étranger.

L'inscription peut être faite de manière personnelle ou en groupe de 3 personnes maximum. Les étudiants inscrits en Licence 1 pourront faire partie d'un groupe comportant au minimum un étudiant référent inscrit en licence 2, licence 3, Master 1 ou Master 2. Le jury invite les étudiants à construire des équipes mixtes et pluridisciplinaire.

5- Documents admissibles

Seuls les documents rendus aux formats PDF A0 (en format d'impression), PDF A3 de **5 pages maximum** (en format d'impression pour le livret), dans les délais réglementaires valideront la soumission du projet.

6- Calendrier

- Date limite de rendu du projet : vendredi 20 mars 2020 midi (reporté au 4 mai 2020 à 14h00 en raison des circonstances exceptionnelles induites par le Covid-19)
- Délibération de la première phase : lundi 20 avril 2020 (reporté au 29 mai 2020)
- Oraux des finalistes, délibération du jury et soirée de remise des prix : Mai 2020 (reporté au 3 juillet 2020. Lieu : Maison de l'Architecture en Ile de France, Paris)

7- Questions

Les questions éventuelles relatives aux attendus du concours peuvent être adressées par mail à questions-archibois@fonds-archimbaud.org

La date limite pour les questions est le vendredi 28 février 2020 (reportée au 30 mars 2020)

Une synthèse des questions posées et des réponses apportées sera mise en ligne sur le site web www.concours-archibois.com

8- Rendu des projets

Les projets devront être adressés sur la plateforme d'inscription en ligne Wiin

9- Jury et résultats

Composition du jury :
Le jury sera impliqué lors des deux phases du concours.
Le jury se compose des membres suivants :

- Marie Schweitzer, architecte et charpentière, présidente du jury
- Chloé Thomazo architecte co-fondatrice de l'agence Pseudonyme
- Stéphanie Obadia, rédactrice en chef, les Cahiers techniques du bâtiment
- Samuel Poutoux, architecte associé de l'atelier WOA
- Sylvain Rochet, président d'Ingénieurs Bois Construction et fondateur de Tekicéa

Cette liste est indicative et d'autres membres du jury viendront compléter le jury.

Désignation des projets nominés, puis lauréats :
Le jury est souverain dans son choix. Il peut juger de la conformité de l'ensemble des propositions au présent règlement.

Le jugement est établi suivant l'intérêt des projets en fonction des critères définis ci-dessous.
À l'issue de la procédure, le jury désigne à la majorité au maximum 3 projets lauréats et, si pertinent, une mention spéciale du jury.

Critères d'évaluation :
Le jury examine les projets selon plusieurs critères répondant au cahier des charges minimum précisé par le présent règlement (éléments de rendu, sujet…) :

- Qualité architecturale
- Cohérence et évidence contextuelle dans le choix du matériau bois : intégration dans le site, utilisation judicieuse du bois
- Explorations des possibilités du bois : performances / matière / épaisseur / texture / couleur / formes
- Approche structurelle, pensée constructive
- Démarche environnementale
- Innovation
- Qualité et cohérence du rendu et, le cas échéant, de la maquette

Proclamation des résultats :
La proclamation des résultats a lieu le jour du jury. Elle sera suivie par un cocktail festif.

Récompenses :
Les prix sont envoyés aux lauréats par chèque sous enveloppe ou virement. Les prix se répartissent de la manière suivante :

- 1er prix : 5000 €
- 2e prix : 4000 €
- 3e prix : 3000 €

Expositions des projets finalistes
Les projets nominés pour la deuxième phase du concours pourront faire l'objet d'une exposition ultérieure au sein des locaux de l'ENSA-Paris Val de Seine ou sur tout autre événement d'intérêt au regard de la thématique du concours.

L'inscription au concours implique l'acceptation de l'utilisation par l'ENSA-PVS et le Fonds Archimbaud, à titre gratuit et sur tous supports de communication ou pour toute exposition dans quelque lieu que ce soit, d'une part des projets présentés (documents, photos, maquettes…) et d'autre part de toutes photographies et vidéos prises, le cas échéant, au cours de la présentation des projets.

Tant l'ENSA-PVS que le Fonds Archimbaud ne pourra en revanche être tenu responsable des photos ou vidéos prises par les participants eux-mêmes avec leur propre matériel appareil photo, téléphone portable.

Les données personnelles des participants recueillies par l'ENSA PVS ou par le Fonds Archimbaud sont destinées à un traitement interne. Par leur simple inscription au concours, les participants autorisent l'ENSA-PVS et le Fonds Archimbaud à conserver ces données et à les utiliser, ainsi qu'à les communiquer le cas échéant à des sociétés tierces partenaires ou des sous-traitants (y compris pouvant opérer en dehors de l'Union Européenne) exclusivement pour les besoins de gestion du contrat conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition sur les données le concernant en adressant un courrier et en justifiant de leur identité à « Fonds de dotation ARCHIMBAUD, 7 Chemin de Dare.

10- Organisateurs du concours

L'École nationale supérieure d'architecture Paris-Val de Seine est un établissement public à caractère administratif sous la double tutelle du ministère de la Culture et de la communication, et du ministère de l'Éducation Nationale Enseignement Supérieur et Recherche. Communauté d'enseignement et de recherche en architecture de 2300 personnes, l'ENSA Paris-Val de Seine accueille et forme près d'un architecte sur 10 en France. Elle est associée à l'Université Paris Diderot et s'inscrit ainsi dans un campus accueillant plus 40 000 étudiants et 8 000 enseignants et chercheurs. Implantée le long de la Seine (Paris 13e) l'ENSA Paris-Val de Seine se compose d'un ensemble architectural dont le maître d'œuvre est l'architecte Frédéric Borel, Grand Prix national de l'architecture en 2010.

Le Fonds Archimbaud pour l'Homme et la Forêt a été créé en 2016 par Jean-Pascal Archimbaud et ses trois enfants. Le Fonds Archimbaud est l'un des premiers fonds actionnaires français. Il a pour vocation de devenir l'actionnaire majoritaire de l'entreprise et s'inscrit également dans une dynamique d'innovation sociale avec un double objectif d'impact social et environnemental. Le Fonds soutient des projets autour du bois (création, recherche et agroforesterie) visant à (re)tisser le lien entre l'homme et la forêt.